

# Est-ce que mon importateur m'appliquera le FSVP ?

Rappel : au titre de la règle FSVP, l'importateur est défini comme étant le propriétaire ou le destinataire américain d'un produit alimentaire importé aux Etats-Unis. Dans le cas où il n'y a pas de propriétaire, ni de destinataire américain lors de l'entrée des denrées aux Etats-Unis, l'importateur pourra être l'agent ou le représentant américain du propriétaire étranger ou du destinataire lors de l'entrée des denrées aux Etats-Unis

Est-ce que vous exportez les produits alimentaires suivants ?

- Poissons et produits de pêche ou certains ingrédients destinés à être utilisés dans les produits de pêche
- Jus de fruits ou légumes, ou certains ingrédients destinés à être utilisés dans les produits à base de jus
- Denrées alimentaires destinées à être utilisées pour la recherche ou l'évaluation
- Certaines boissons alcoolisées, ou certains ingrédients destinés à être utilisés dans les boissons alcoolisées
- Certaines viandes, viandes de volailles ou ovoproduits relevant de la compétence de l'USDA
- Aliments pour la consommation personnelle
- Aliments transbordés aux Etats-Unis
- Aliments exportés pour être transformés et ré-

OUI



Le FSVP ne s'applique pas à ces produits alimentaires

NON

Exportez-vous des aliments en conserve faiblement acides ou des ingrédients en vue de la fabrication de conserves faiblement acides ?

OUI

Le FSVP ne s'applique pas pour les dangers microbiologiques. L'importateur devra vérifier et documenter que les conserves faiblement acides ont été produites conformément à la réglementation de la FDA en la matière (21 CFR partie 113). Concernant tous les autres dangers identifiés non soumis à la réglementation sur les conserves faiblement acides, vous serez soumis à la réglementation FSVP.

NON

Est-ce que votre importateur est un établissement receveur en conformité avec les exigences des règles sur les contrôles préventifs pour l'alimentation humaine ou l'alimentation animale (Preventive Controls for Human Food Rule ou Preventive Controls for Animal Rule) pour ce qui concerne les dangers dans les aliments et au niveau de la chaîne d'approvisionnement, ou n'est-il pas soumis aux contrôles préventifs sous certaines circonstances spécifiques ?

OUI

L'importateur est considéré en conformité avec la plupart des aspects du FSVP, sauf l'exigence de l'identification de l'importateur à l'entrée. Votre importateur ne vous appliquera pas la règle FSVP. Il vous soumettra le cas échéant à son programme de vérification de la chaîne d'approvisionnement.

NON

Exportez-vous des compléments alimentaires soumis aux bonnes pratiques de fabrication de la réglementation de la FDA (voir 21 CFR partie 111) ?

OUI

Votre importateur appliquera des exigences FSVP simplifiées pour les compléments alimentaires soumis aux bonnes pratiques de fabrication préexistantes.

NON

Votre importateur est-il considéré comme un très petit importateur ?

Pour les aliments destinés à la consommation humaine, il s'agit d'un importateur dont les ventes annuelles moyennes sur les trois dernières années s'élèvent à moins d'un million de dollars. Cette somme, calculée en valeur sur le marché américain, comprend les aliments importés, fabriqués, transformés, conditionnés ou stockés sans vente.

Pour les aliments destinés à l'alimentation animale, il s'agit d'un importateur dont les ventes annuelles moyennes sur les trois dernières années s'élèvent à moins de 2,5 millions de dollars. Cette somme, calculée en valeur sur le marché américain, comprend les aliments importés, fabriqués, transformés, conditionnés ou stockés sans vente.

OUI

Votre importateur appliquera des exigences FSVP simplifiées. Par exemple certains importateurs n'auront pas à effectuer d'analyses de risques et pourront vérifier leurs fournisseurs étrangers en obtenant des garanties écrites que le fournisseur produit les aliments en conformité avec la réglementation de la FDA

NON

Exportez-vous certains produits alimentaires depuis un pays disposant d'un système de sécurité sanitaire des aliments considéré par la FDA comme officiellement reconnu ou équivalent ?

OUI

Votre importateur est soumis aux exigences modifiées pour les produits venant de ces pays. Il devra prouver que vous êtes en conformité avec la réglementation américaine de sécurité sanitaire des aliments ou les lois applicables du pays reconnu équivalent.

Seule la Nouvelle-Zélande dispose de la reconnaissance par la FDA de son système de sécurité sanitaire des aliments.

NON

**Vous êtes soumis au FSVP**